



Michel, vice-président de l'AVAP, responsable du magasin de l'établissement pénitentiaire La Croisée, à Orbe, où il travaille depuis dix-sept ans. PHOTOS PHILIPPE MAEDER



André, membre du comité de l'Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP), dans ce métier depuis douze ans, d'abord à La Croisée, puis à la prison La Tuilière, à Lonay.



David Pittet, président de l'AVAP, agent de détention au pénitencier de Bochuz depuis trois ans, après avoir travaillé pendant plus de trois ans à la prison La Croisée.

Parole de gardiens de prison

Coup de blues Trois agents pénitentiaires racontent la dure réalité de leur quotidien

Propos recueillis par Daniel Audétat

Tout ne tourne pas rond dans les prisons vaudoises. Alors que le Grand Conseil souhaite des « assises » pour décortiquer le fonctionnement du système sécuritaire cantonal, trois gardiens témoignent. Pour exposer les problèmes qui se posent à eux. Ils sont membres du comité de l'Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP) et s'expriment à ce titre. Tout en acceptant d'être photographiés, deux d'entre eux ont préféré que leur patronyme soit tu pour des raisons de sécurité personnelle. Voici, condensé en une seule voix, ce que Michel et André nous ont dit en compagnie du président de leur syndicat, David Pittet.

« Pour un suicide réalisé, combien sont évités? »

« L'immolation et le suicide que nous avons subis cet été sont des événements dramatiques. Comme la quintuple évasion du 30 juillet à la prison La Croisée, à Orbe, ils impliquent des remises en question. Mais, pour un suicide qui se réalise, combien d'autres sont évités. Un pour dix, au bas mot!

» Les injures, les agressions psychologiques ou physiques, les automutilations de détenus font partie de notre quotidien. Nous avons la triste impression que les gens ne saisissent pas le savoir-faire, le sans-froid, le courage qu'il faut pour désamorcer les situations périlleuses auxquelles nous sommes confrontés au quotidien.

» Depuis l'affaire Skander Vogt, de nombreux incidents se sont produits sans que cela se sache: refus collectif de rentrer en cellule, tentatives de suicide, départ de feu en cellule, agressions sur le personnel, tentatives d'évasion... Ils ont été maîtrisés. Comme quoi, nous gérons le quotidien.

« Les vaches activaient sans cesse l'alarme »

« Après la quintuple évasion de La Croisée, des erreurs humaines ont été mises en avant, à côté de problèmes techniques. Elles ont sans doute contribué aux défaillances du système de sécurité.

» Mais il faut savoir que les vaches placées pour la nuit dans le pré voisin enclenchaient toutes les cinq minutes le système infrarouge de détection des mouvements. Il était inévitable qu'il soit désactivé dans ce secteur. Ce problème en particulier et d'autres insuffisances du dispositif de surveillance ont été maintes fois portés à la connaissance de l'ancienne direction.

« L'argent a manqué pour le matériel de sécurité »

« A La Croisée, la négligence dont souffre le matériel du système de sécurité remonte à 2002-2004, période pendant laquelle l'établissement a été agrandi. A partir de 20 millions de francs, tout crédit voté par le Grand Conseil doit être soumis au peuple. Le budget du programme d'extension avait été plafonné à cette hauteur dans la crainte d'un échec en votation populaire. Mais il y a eu des dépassements.

» En fin de compte, il ne restait plus assez d'argent pour acheter du matériel au top technique ni même pour couvrir l'entier de la prison agrandie. On a fait avec, jusqu'à ce que des détenus exploitent la faille, comme cet été. En 2003, pendant les transformations, La Croisée avait pour-

Un été tourmenté

18 juin Sous mesure de traitement institutionnel de durée indéterminée, un homme de 38 ans s'immole devant l'Office d'exécution des peines, à Penthalaz.

24 juillet Un détenu se suicide dans sa cellule de la division psychiatrique de la prison La Tuilière, à Lonay.

30 juillet Cinq détenus s'échappent de la prison La Croisée, le système de détection avait été débranché.

27 août L'Ordre des avocats dénonce les détentions abusives dans les cellules de la police cantonale et de la police lausannoise, faute de place dans les prisons de détention préventive.

3 septembre Le Grand Conseil se détermine en faveur d'« assises de la chaîne pénale » pour inspecter le dispositif de répression et le système carcéral.

tant déjà connu une triple évasion. Mais les médias n'avaient pas été mis au courant.

« Le Service pénitentiaire n'est pas seul en cause »

« Il serait trop facile de faire porter le chapeau au personnel de service la nuit de la quintuple évasion. Ou au seul Service pénitentiaire, même s'il est piquant de relever que le poste de chef technique et de maintenance n'a pas été repourvu après le départ à la retraite du titulaire...

» La question des responsabilités s'étend au Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique, qui gère tous les immeubles de l'Etat et planifie leur entretien. Divers services interférant, cela augmente les délais de réalisation, même lorsque la sécurité d'une prison est en cause. Plusieurs fois, il a fallu une évasion pour que les propositions venues du terrain se concrétisent enfin.

« Des détenus se retrouvent à cinq dans des cellules prévues pour trois »

« Patente depuis dix ans, la surpopulation carcérale joue un rôle majeur dans les problèmes que nous rencontrons en détention préventive, qui s'exerce dans les établissements du Bois-Mermet (à Lausanne) et La Croisée (à Orbe). Ces jours, le premier dispose officiellement de 100 places mais compte 170 détenus, le second a près de 250 détenus pour 172 places officielles.

» Les cellules conçues pour une personne sont occupées par deux ou trois détenus. D'autres se retrouvent à cinq dans des cellules prévues pour trois. Faute de place à table, ils doivent instaurer un tournus pour manger. Même chose pour l'usage des lits: les matelas posés à même le sol sont rangés durant la journée.

« Il faut aider certains à se nourrir, à se laver »

« Aux problèmes liés à cette promiscuité s'ajoute l'augmentation du nombre de détenus sous le coup de mesures d'internement pour raisons psychiatriques. Faute de structures adaptées, il nous revient de les prendre en charge. Rien qu'au pénitencier de Bochuz, ils sont une septantaine.

» Ces personnes exigent beaucoup d'attention. Il arrive qu'un même prisonnier appelle des dizaines de fois en une heure par l'interphone de sa cellule. Certains doivent être encadrés pour qu'ils se nourrissent, se lavent, nettoient leur cellule, prennent leurs médicaments... »

« Lorsqu'une ethnique est majoritaire, elle cherche à dominer »

« Lorsqu'une ethnique ou une confession est majoritaire dans un établissement ou sur un de ses étages, elle cherche à dominer. Elle revendique alors l'application de ses règles de vie communautaire, ce qui occasionne des tensions avec les autres détenus et avec le personnel d'encadrement. Ce choc des cultures est exacerbé par la surpopulation. Des événements que l'on juge intolérables à l'extérieur sont banals entre nos murs. Bien que nous y soyons préparés, nous endurons cela quotidiennement.

» En ce moment, les ressortissants d'Afrique du Nord posent problème. Mais en même temps, cette désignation n'a pas grand sens. Qu'y a-t-il de commun entre celui qui, au péril de sa vie, a traversé la Méditerranée et l'autre, établi en France, qui n'a jamais mis les pieds sur le sol de ses origines? »

« Les congés maladie pour des burn-out se multiplient »

« Le personnel se retrouve avec un important surcroît de travail. S'ensuit une augmentation du taux d'absentéisme, avec un nombre grandissant d'agents en congé maladie de longue durée pour burn-out.

» La sécurité s'en ressent. Par le passé, chaque cellule était fouillée chaque jour. Ce n'est plus possible. Car nos effectifs ne sont plus suffisants pour assurer cette systématique. La fouille elle-même est devenue plus difficile à exercer, vu l'accumulation des affaires de détenus en surnombre dans leur cellule. La quintuple évasion de La Croisée s'explique aussi ainsi.

« On aura besoin de 400 places supplémentaires »

« Le système carcéral vaudois a été jusqu'ici un laissé-pour-compte. Nos problè-

mes seraient moindres si le projet Bochuz 2000, devisé à 100 millions de francs, avait été accepté par le Grand Conseil en 1997. En 2002, une lettre anonyme adressée aux députés et une intervention du Contrôle cantonal des finances avaient amorcé une velléité de réforme. Hélas, cela n'avait pas suffi à faire bouger les choses en profondeur. On avait parfois l'impression de remuer le fond de l'aquarium sans pour autant changer l'eau du bocal... »

» Reste qu'il faudra investir pour rénover et agrandir nos prisons. Béatrice Métraux, notre nouvelle ministre, a annoncé entre 150 et 180 nouvelles places d'ici à 2004. Pour notre part, nous estimons qu'il faudra créer 400 places ces prochaines années.

» Cela ne peut aller sans une augmentation conséquente des effectifs, de l'administration à la santé. La sécurité d'une prison étant assurée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, cela représente un agent pénitentiaire pour deux détenus. Nous estimons que, compte tenu de la sous-dotation en personnel dont nous souffrons et des besoins qu'impliqueront les nouvelles structures, près de 250 postes, toutes fonctions confondues, devront être créés. Sachant que le Service pénitentiaire compte actuellement 430 postes, l'effort à fournir est aussi important qu'indispensable.

« Les collègues sont trop tentés d'aller voir ailleurs »

« Il faudra donc engager. Les candidats doivent avoir déjà fait un apprentissage. Vu l'expérience de vie requise, il est rare d'entrer dans le métier avant 25 ans. Le problème, c'est que le salaire n'est pas attractif pendant la première moitié de la carrière. D'où notre peine à recruter, mais aussi à conserver les gens que nous avons formés. Il est donc indispensable de revaloriser ce métier qui exige une grande maîtrise des relations humaines, et se retrouve ainsi entre le manuel et l'intellectuel.

» Avec l'introduction d'un brevet fédéral, la formation théorique a atteint un très bon niveau. Mais elle doit être améliorée sur le terrain. Pour le moment, chaque formateur la dispense en fonction de sa pratique personnelle. Des lignes directrices doivent être établies. Une reconnaissance de notre savoir-faire nous aidera à obtenir une meilleure requalification.